

Délibérations adoptées par le comité syndical le 8 février 2021

[Nomination d'un membre du bureau](#)

[Contribution collective d'Espaces naturels régionaux, de son Centre Régionale de Ressources Génétiques \(CCRG\) et des 5 Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France au Plan Agro-écologie Hauts-de-France](#)

[Approbation et mise en oeuvre du plan d'action pour la prévention et la gestion des risques psychosociaux à Espaces naturels régionaux](#)

[Subvention 2021 au Comité des oeuvres sociales](#)

[Adhésion à l'Association Française de l'Arbre Champêtre et de l'Agroforesterie Hauts-de-France \(AFAC-agroforesteries Hauts-de-France\)](#)

[Contribution d'ENRx à la mise en place des paiements pour service environnementaux dans les parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut](#)

[Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race ovine Boulonnaise 2021-2025](#)

[Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race bovine Bleue du Nord 2021-2025](#)

[Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race bovine Rouge Flamande 2021-2025](#)

[Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race équine Boulonnaise 2021-2025](#)

[Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race équine Trait du Nord 2021-2025](#)

[Convention pluriannuelle \(2021-2023\) de partenariat pour la valorisation de la race bovine Rouge Flamande par le développement de la filière de produits laitiers](#)

[Convention-cadre \(de coopération public-public\) 2021-2024, entre la Métropole Européenne de Lille et Espaces naturels régionaux, pour concourir à la gestion des espaces naturels métropolitains en valorisant les ressources génétiques agricoles régionales](#)

[Convention d'agrément et de partenariat avec les pépiniéristes producteurs d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France, recommandées par le Centre Régional de Ressources Génétiques \(CRRG\) afin d'en assurer la diffusion commerciale](#)

[Contrat d'accompagnement de pépiniéristes à la production d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France](#)

[Modalités de mise à disposition annuelle \(2021\) de la plate-forme numérique du réseau collaboratif des acteurs et projets territoriaux : RECOLTE](#)

[Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.](#)

[Adoption du tableau des quotas](#)

[Budget primitif 2021](#)

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1025

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale
Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Nomination d'un membre du bureau

Le Comité Syndical,

Vu le Code de Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais et notamment son article 7 relatif à la constitution du Bureau,

Vu le Règlement intérieur du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais et notamment son article 12 relatif à la désignation d'un rapporteur du budget,

Vu la délibération 20 - 1009 prise par le Syndicat mixte le 14 décembre 2020 pour l'élection de son Président,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Considérant la composition du Bureau organisée par l'article 7 des statuts,

Considérant la volonté d'associer un membre du CESER au bureau,

Désigne Madame Ginette VERBRUGGHE en qualité de membre du bureau,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

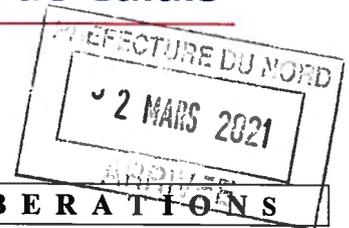
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1026

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Contribution collective d'Espaces naturels régionaux, de son Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) et des 5 Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France au Plan Agro-écologie Hauts-de-France.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Le contexte :

La Région Hauts-de-France a pris l'initiative d'élaborer, aux côtés de la DRAAF et de la Chambre régionale d'Agriculture, un Plan Agro-écologie Hauts-de-France 2020-2025 pour accompagner et amplifier la transition agro-écologique en cours de la région. L'association de partenaires régionaux à la réflexion pour élargir une première base a été engagée. Du 9 juin au 17 juillet 2020, une consultation organisée par les co-pilotes (Région, DRAAF, Chambre régionale d'Agriculture)

a été ouverte pour recueillir les avis sur le projet de Plan Agro-écologie avec le souhait d'aboutir à un plan efficace et au plus près des préoccupations du terrain.

Au regard de cette consultation, Espaces naturels régionaux (ENRx) a proposé de coordonner le collectif volontaire des équipes des 5 Parcs naturels régionaux et du Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France pour produire et contribuer à la consultation alors ouverte.

A ce jour, aucun retour n'a été communiqué aux Parcs naturels régionaux, à ENRx et à son CRRG sur une nouvelle version du Plan agro-écologie Hauts-de-France suite à la consultation.

Depuis, le Plan Agro-écologie a été adopté en séance plénière du Conseil régional Hauts-de-France en date du 13 octobre 2020.

Une contribution collective :

Une contribution collective des 7 équipes : PNR de l'Avesnois, PNR Baie de Somme Picardie maritime, PNR des Caps et marais d'Opale, PNR Oise – Pays de France, PNR Scarpe-Escaut, Espaces naturels régionaux et du Centre Régional de Ressources Génétiques Hauts-de-France a été établie et transmise le 16 juillet 2020 à la Région Hauts-de-France, à la DRAAF et à la Chambre régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

Le document complet de la contribution établie est constitué de 55 pages. Toutefois, il est à noter que l'exercice de consultation étant contraint dans un temps réduit et dans un contexte sanitaire particulier n'a pas été un exercice facile. La durée de consultation n'a pas pour autant été prolongée pour permettre un travail complet et exhaustif.

Synthèse de la contribution collective des 5 Parcs naturels régionaux, d'Espaces naturels régionaux et de son Centre régional de ressources génétiques Hauts-de-France

Nous avons souligné :

- ***Un Plan agro-écologie Hauts-de-France est une réalisation pertinente et importante en région. Elle est soulignée unanimement par les 7 équipes.***
- ***Toutefois, le projet de Plan agro-écologie Hauts-de-France mis en consultation (version 1) demande à être complétée et enrichie afin de mieux répondre aux enjeux de la transition écologique et climatique.***
- ***L'agro-écologie est une toute autre manière de travailler et de réfléchir à l'acte de production agricole. Les 4 principes proposés (approche globale du système d'exploitation agricole, recherche d'une réponse globale aux enjeux environnementaux interconnectés, approche progressive, construction de projets de façon ascendante et de respect de l'autonomie de décision de chaque agriculteur) sont pertinents. Il serait important d'ajouter également un 5^{ème} principe : le collectif. Les changements de pratiques seront aussi liés à la capacité de s'appuyer sur des démarches collectives.***

Compléments et enrichissements proposés :

- ***Le Plan agro-écologie Hauts-de-France doit en effet s'appuyer clairement sur la définition de l'agro-écologie reprise dans l'article Premier du Code Rural et de la pêche maritime, c'est fondamental, et de miser sur l'économie mais il est tout aussi fondamental d'intégrer et prendre en compte le rôle sociétal de l'acte de production et des orientations de production comme moteur déterminant au changement. Ainsi la dimension sociale de ce plan doit aller au-delà du cercle « agricole ». Les habitants, les consommateurs (...) sont aussi des acteurs importants,***
- ***De même, ce projet de Plan agro-écologie Hauts-de-France est fortement orienté sur l'angle « de l'intérêt économique de l'agriculteur » alors que l'ensemble des dimensions doivent être traitées de concert : agronomie, environnementale, écologie, sociale, économie et sociétale,***
- ***Le nouveau Plan agro-écologie Hauts-de-France devra refléter plus clairement et plus fortement la volonté d'appuyer, et de soutenir concrètement les changements de pratiques et de la manière de les intégrer et pas seulement par le soutien d'itinéraires***

techniques linéaires. Ce plan doit être enrichi de visions systémiques, d'enjeux paysagers et sociétaux,

- *Ce projet de Plan ne fait actuellement pas apparaître la richesse et la diversité des acteurs agissant en Hauts-de-France et l'émergence (au sein de territoires) d'expériences concrètes et opérationnelles d'agro-écologie existantes sur lesquelles s'appuyer pour les démultiplier. Cette dimension régionale d'un Plan agro-écologie doit faire part à tous les acteurs d'ores et déjà impliqués (et souvent depuis de nombreuses années) et qui tissent leurs actions dans toute la région. Il est essentiel que la force de la mise en œuvre d'un Plan agro-écologie régional relève des dynamiques locales et territoriales venant du terrain,*
- *Les filières locales, les ressources locales, les races régionales sont omises ou tout au moins très peu mises en avant dans cette démarche agro-écologique. Il s'agit pour autant de filières ancrées dans les territoires (de Parcs naturels régionaux et dans d'autres territoires ruraux en région), parfois des micro-filières ou filières de niches, mais diffuses dans le tissu régional. Elles font sens dans ce futur Plan agro-écologie et devraient apparaître clairement,*
- *Le futur Plan agro-écologie ne devra pas se réduire aux démarches collectives à des outils existants ou connus (Groupement d'intérêt économique et environnemental...) mais s'ouvrir aux démarches plus simples ou toutes aussi innovantes,*
- *Dans les principes pertinents et efficaces, il faut appuyer les actions de « montées en compétences » en prenant le parti d'ouvrir à toutes les formes de « conseillers » ou d'expertises. Elles sont aujourd'hui dans une multitude d'organismes. Les champs complexes de l'agro-écologie nécessitent des montées en compétences multidisciplinaires (environnement, agriculture, économie, social, sociétale, qualité alimentaire, fonctionnalités du vivant, biodiversité, paysages, sols et eaux, développement territorial et rural, ressources génétiques, ...). Ce développement et la mise en commun des compétences des acteurs et des conseillers doivent en être un axe essentiel. La mise en œuvre de ce futur plan en sera d'autant plus efficiente et opérationnelle,*
- *Enfin, ce futur Plan agro-écologie doit souligner les dynamiques pionnières en la matière sur le terrain et dans les territoires en région. Elles sont pour certaines historiques et servent à la démonstration de l'importance des mises en œuvre diversifiées. Elles doivent être intégrées comme des contributions en recherches & développement.*

Les Parcs naturels régionaux des Hauts-de-France et le Centre Régional de Ressources Génétiques d'ENRx accompagnent des groupes d'agriculteurs à travers de multiples démarches collectives territoriales ou liées à des ressources génétiques (végétal et animal) et très diversifiées. Toutes sont des productions alimentaires ancrées dans les territoires, à forte résilience et non délocalisables portant de fortes dimensions agro-écologiques. Elles doivent être soutenues et portées comme exemplaires dans d'autres territoires.

De multiples exemples ont également été remis à la connaissance des co-pilotes de ce projet de Plan agro-écologie Hauts-de-France dans la contribution collective transmise. Elles font parties intégrantes des enrichissements attendus pour l'établissement d'une nouvelle version du Plan.

Nous sommes impliqués dans les territoires concernés et dans les réseaux d'acteurs dans la mise en œuvre des pratiques agro-écologiques en Hauts-de-France. Il est aussi à rappeler l'obligation de résultats des chartes de Parcs naturels régionaux pour les signataires. Donc, en toute transparence et suite aux enrichissements et compléments de la consultation, il est essentiel que cette nouvelle version du Plan agro-écologie tienne compte des propositions et nous soit communiquée.

Le Comité syndical :

- *soutient l'ensemble des demandes d'enrichissements et compléments formulées par les équipes techniques dans la contribution collective,*
- *demande que la contribution collective citée ci-dessus et transmise le 16 juillet 2020 soit prise en compte ainsi que les propositions techniques,*

- **propose** que les structures co-pilotes de ce Plan agro-écologie soient interpellées pour ouvrir un dialogue constructif sur les objectifs et la mise en œuvre du Plan agro-écologie Hauts-de-France,
- **demande** que le collectif, constitué par les 5 Parcs naturels régionaux Hauts-de-France, Espaces naturels régionaux et son Centre régional de ressources génétiques, soit associé au dispositif de gouvernance mis en place, par une représentation formelle au sein du futur Comité de pilotage ainsi qu'une représentation technique au sein du Comité technique.

Autorise le Président à désigner les représentations nécessaires si cela se présente et à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

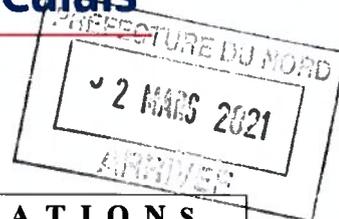
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1027

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Approbation et mise en œuvre du plan d'action pour la prévention et la gestion des risques psychosociaux à Espaces naturels régionaux

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la proposition des membres du CHSCT d'Espaces naturels régionaux de lancer un appel d'offre en vue de réaliser une expertise sur les risques psychosociaux en présence, au sein d'Espaces naturels régionaux à destination des agents d'Espaces naturels régionaux et des syndicats mixtes de Parcs,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2020 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant l'étude effectuée par le cabinet SECAFI, expert agréé par le Ministère du Travail, retenu pour la mener à bien et notamment le diagnostic réalisé ainsi que les préconisations faites.

Considérant que le plan action proposé par le groupe de travail paritaire mis en place à cet effet, répond aux enjeux de prévention et de gestion des risques psychosociaux identifiés.

Considérant que ce plan d'action nécessitera un investissement et une actualisation pour les années à venir

Approuve le plan d'action pour la prévention et la gestion des risques psychosociaux élaboré par le groupe de travail paritaire mis en place à cet effet, à destination des agents d'Espaces naturels régionaux et des Syndicats mixtes de Parcs,

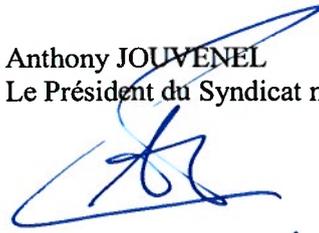
Approuve la mise en œuvre de ce plan d'action.

Encourage la poursuite de ces travaux jusqu'à sa complète intégration dans le document unique d'Espaces naturels régionaux, sous la conduite du CHSCT.

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

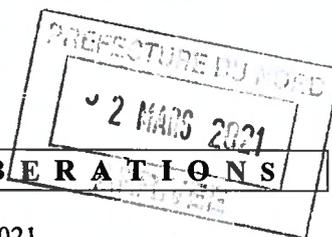
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1029

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET-KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Subvention 2021 au Comité des œuvres sociales.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu les statuts du Comité des œuvres sociales, association loi 1901 enregistrée sous le n° 0595040683,

Vu le Budget primitif du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (ENRx), adopté pour 2021,

Vu la convention passée entre le Comité des œuvres sociales (COS) et le Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (ENRx), au titre de la délibération n°20-983 adoptée le 27 janvier 2020, pour la période 2020-2022,

Vu le montant de la subvention attribuée au Comité des œuvres sociales (COS) pour l'année 2020 soit la somme de 50 035, 44 €,

Considérant le courrier de demande de subvention du Président du COS en date du 5 janvier 2021,

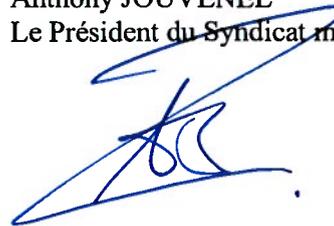
Décide d'attribuer une avance correspondante à 50% de ce montant, qui sera versée au Comité des œuvres sociales (COS) dès le caractère exécutoire de la présente délibération,

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre 65, article 6574,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

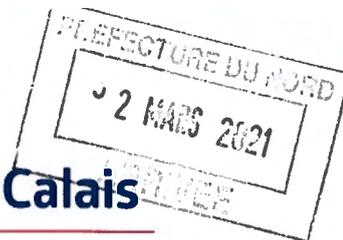
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1030

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et Environnemental

Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Adhésion à l'Association Française de l'Arbre Champêtre et de l'Agroforesterie Hauts-de-France (AFAC-agroforesteries Hauts-de-France).

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu les statuts de l'AFAC-agroforesteries Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant la note relative aux enjeux de l'adhésion d'ENRx à l'AFAC-agroforesteries Hauts-de-France au vu des missions et des objectifs de cette association, présentée ce jour,
Considérant le fait qu'Espaces naturels régionaux, dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG), intervient depuis de nombreuses années dans le domaine de l'agroforesterie : valorisation du patrimoine fruitier, accompagnement des agriculteurs sur des projets d'agroforesteries fruitières, animation de mesures agri-environnementales, animation de structures et de réseaux de pépiniéristes, suivis et conseils

....

Considérant l'investissement important d'ENRx à la mise au point des statuts et à la définition des objectifs dans la phase de création de l'association,

Décide :

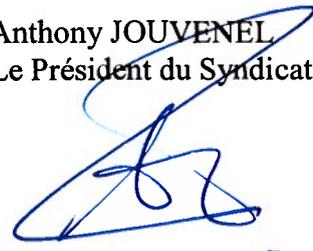
- d'adhérer, en tant que membre fondateur, à l'Association Française de l'Arbre Champêtre et de l'Agroforesterie - Hauts-de-France (AFAC-agroforesterie Hauts-de-France),
- d'approuver les statuts de cette association fixant ses missions, ses objectifs et les règles de son fonctionnement,
- de verser la cotisation dont le montant sera inscrit chaque année au budget d'Espaces Naturels Régionaux,
- de désigner Monsieur le Président comme son représentant titulaire au sein de cette association et Monsieur Michel MARCHYLLIE, Directeur du Centre régional de ressources génétiques (CRRG) et Directeur général adjoint d'ENRx, comme son représentant suppléant,

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 – 1031

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Contribution d'ENRx à la mise en place des paiements pour services environnementaux dans les parcs naturels régionaux de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord - Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Le contexte :

En 2018, le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) a proposé l'expérimentation d'un nouveau système d'aide à destination du monde agricole avec le soutien financier des Agences de l'Eau : les paiements pour services environnementaux. Dans ce cadre, l'Agence de l'eau Artois-Picardie a proposé fin 2019 un appel à projet destiné à tester puis déployer ce nouvel outil, organisé en deux phases :

- **phase 1 (2020) :** étude de faisabilité destinée à identifier les services environnementaux, les indicateurs mobilisables et les seuils associés, le consentement des agriculteurs à recevoir des paiements et l'organisation territoriale envisageable pour porter le dispositif à l'échelle la plus adaptée ;
- **phase 2 (2021-2025) :** mise en œuvre des paiements pour services environnementaux.

Espaces naturels régionaux (ENRx), avec les Parcs naturels régionaux (PNR) de l'Avesnois, des Caps et Marais d'Opale et Scarpe-Escaut, s'est porté candidat pour porter la phase 1 de cet appel à projet et a mené une étude pour tester ce nouvel outil sur trois territoires courant 2020, dans un cadre mutualisé :

- **Etroeungt** pour le PNR de l'Avesnois ;
- **Alembon**, dans le sous-bassin de la Hem, pour le PNR des Caps et Marais d'Opale ;
- **Saint-Amand-les-Eaux, Nivelle et Bruille-Saint-Amand** pour le PNR Scarpe-Escaut.

Ce projet s'est achevé début 2021 par :

- la restitution de l'étude de faisabilité auprès de l'Agence de l'eau et de ses partenaires, compilant les indicateurs et seuils retenus, l'estimation des montants des PSE et des coûts d'animation ainsi que les modalités de mise en œuvre,
- un dossier de candidature de mise en œuvre opérationnelle par territoire pour la phase 2, sur la base des résultats de la phase 1, porté à l'échelle territoriale et de manière indépendante par chacun des 3 PNR impliqués.

Ce portage nécessite des moyens humains, techniques et financiers à mobiliser au sein des équipes de parcs dès 2021. Sous réserve de l'acceptation du dossier déposé par chaque PNR et d'une rémunération suffisante du dispositif pour les agriculteurs, les PNR mobiliseront leur ingénierie dans l'animation, l'instruction des dossiers et le paiement des PSE.

A cette fin, les Parcs naturels régionaux pourront missionner ENRx sur les opérations mutualisables.

Sur sollicitation des Parcs naturels régionaux et sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires auprès de l'Agence de l'eau Artois-Picardie, ENRx s'engage à mobiliser son ingénierie pour la phase 2, dans le cadre de la mutualisation d'actions nécessaires au déploiement des PSE dans les territoires de parcs, plus particulièrement :

- la conception d'outils communs préalables à l'établissement des diagnostics et des trajectoires d'évolution pour chacun des exploitants agricoles,
- l'appui auprès des équipes de parcs dans leurs actions sur les PSE au travers d'un regard croisé sur les expérimentations, dans un souci de cohérence en matière de PSE et d'analyse extérieure des méthodes et des résultats à l'échelle des 3 PNR,
- la médiation autour des PSE en jouant le rôle de relais auprès des acteurs concernés à l'échelle régionale et nationale,
- la valorisation régionale et nationale des actions et bonnes pratiques menées par les PNR.

La liste de ces actions pourra le cas échéant être revue en fonction d'éventuelles évolutions apportées au cadrage national ou européen des PSE sur la durée de leur mise en œuvre expérimentale (2021-2025).

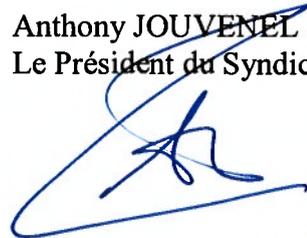
Approuve l'engagement d'ENRx en accompagnement des Parcs naturels régionaux dans la mise en œuvre de la phase 2 du programme expérimental des paiements pour services environnementaux, sous réserve des conditions énoncées,

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1032

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race ovine Boulonnaise 2021 - 2025.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,
Considérant les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,
Considérant le partenariat développé par Espaces naturels régionaux et par les associations nationales de races en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

Décide d'approuver la convention entre l' « Association Mouton Boulonnais » et Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) pour préciser les modalités de leur collaboration en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la race ovine Boulonnaise pour la période 2021-2025,

Décide d'approuver la participation forfaitaire de 3 600 euros (trois mille six cent euros) à l'Association Mouton Boulonnais sous réserve qu'elle soit prioritairement affectée sur le programme de conservation, d'amélioration génétique précisé dans la convention, pour assurer une cohérence avec les objectifs attendus par le CRRG, ainsi que sur des opérations de valorisation et de promotion de la race ovine Boulonnaise,

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

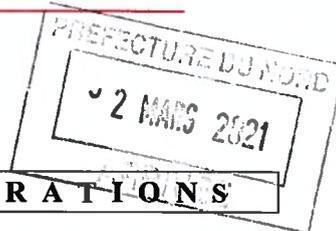
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 – 1033

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race bovine Bleue du Nord 2021-2025.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,
Considérant les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,
Considérant le partenariat développé par Espaces naturels régionaux et par les associations nationales de races en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

Décide d'approuver la convention entre l'association « Union Bleue du Nord » et Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) pour préciser les modalités de leur collaboration en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la race bovine Bleue du Nord pour la période 2021-2025,

Décide d'approuver la participation forfaitaire de 4 200 (quatre mille deux cent euros) à l'Union Bleue du Nord sous réserve qu'elle soit prioritairement affectée sur le programme de conservation, d'amélioration génétique précisé dans la convention, pour assurer une cohérence avec les objectifs attendus par le CRRG

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1034

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET-KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race bovine Rouge Flamande 2021-2025

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,

Considérant le partenariat développé par Espaces naturels régionaux et par les associations nationales de races en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

Décide d'approuver la convention entre l'association « Union Rouge Flamande » et Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) pour préciser les modalités de leur collaboration en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la race bovine Rouge Flamande pour la période 2021-2025,

Décide d'approuver la participation forfaitaire de 4 200 (quatre mille deux cent euros) à l'Union Rouge Flamande sous réserve qu'elle soit prioritairement affectée sur le programme de conservation, d'amélioration génétique précisé dans la convention, pour assurer une cohérence avec les objectifs attendus par le CRRG.

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

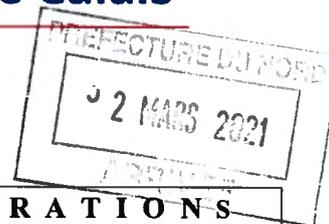
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1035

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race équine Boulonnaise 2021 - 2025.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,

Considérant le partenariat développé par Espaces naturels régionaux et par les associations nationales de races en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

Décide d'approuver la convention entre le « Syndicat Hippique Boulonnais » et Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) pour préciser les modalités de leur collaboration en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la race équine Boulonnaise pour la période 2021-2025,

Décide d'approuver la participation forfaitaire de 3600 € (trois mille six cent euros) au Syndicat Hippique Boulonnais sous réserve qu'elle soit prioritairement affectée sur le programme de conservation, d'amélioration génétique précisé dans la convention, pour assurer une cohérence avec les objectifs attendus par le CRRG, ainsi que sur des opérations de valorisation et de promotion de la race équine Boulonnaise,

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

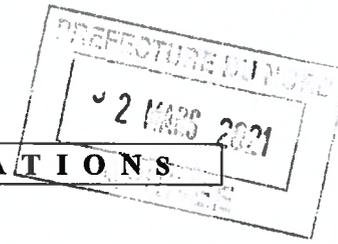
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1036

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention pluriannuelle de partenariat pour la sauvegarde et la valorisation de la race équine Trait du Nord 2021 - 2025.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,
Considérant les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,
Considérant le partenariat développé par Espaces naturels régionaux et par les associations nationales de races en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

Décide d'approuver la convention entre le « Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord » et Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) pour préciser les modalités de leur collaboration en faveur de la sauvegarde et de la valorisation de la race équine Trait du Nord pour la période 2021-2025,

Décide d'approuver la participation forfaitaire de 3600 € (trois mille six cent euros) au Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord sous réserve qu'elle soit prioritairement affectée sur le programme de conservation, d'amélioration génétique précisé dans la convention, pour assurer une cohérence avec les objectifs attendus par le CRRG, ainsi que sur des opérations de valorisation et de promotion de la race équine Trait du Nord,

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1037

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale
Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention pluriannuelle (2021-2023) de partenariat pour la valorisation de la race bovine Rouge Flamande par le développement de la filière de produits laitiers.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord-Pas de Calais (Espaces naturels régionaux) en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu le projet de convention de partenariat pour la période 2021-2023 entre l'Union Rouge Flamande, la Maison de l'élevage du Nord, la SAS Fromagerie de Flandre et Espaces Naturels Régionaux, présenté en annexe de la présente délibération,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les missions du Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) d'Espaces naturels régionaux,

Considérant les objectifs de sauvegarde et de valorisation des races animales domestiques régionales menés par Centre Régional de Ressources Génétiques,

Considérant le partenariat développé par Espaces naturels régionaux en faveur de la préservation et de la valorisation des races régionales,

Décide d'approuver la convention entre l'Union Rouge Flamande, la Maison de l'élevage du Nord, la SAS Fromagerie de Flandre et Espaces naturels régionaux (au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques) pour préciser les modalités de leur collaboration en faveur de la valorisation de produits laitiers (fromage) issus de la race bovine Rouge Flamande pour la période 2021-2023,

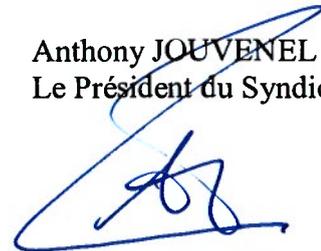
Décide d'approuver la participation annuelle plafonnée à un montant de 1450 (mille quatre cent cinquante) euros TTC au bénéfice de la SAS Fromagerie de Flandre pour la réalisation d'analyses utiles au suivi technique de la production,

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

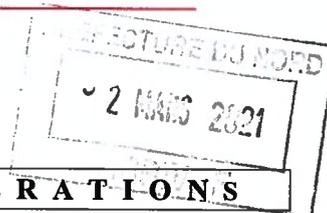
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1038

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention-cadre (de coopération public-public) 2021-2024, entre la Métropole Européenne de Lille et Espaces naturels régionaux (CRRG), pour concourir à la gestion des espaces naturels métropolitains en valorisant les ressources génétiques agricoles régionales.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'article 18 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, relative aux marchés publics,
Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Vu le projet de convention cadre de coopération public-public entre la Métropole européenne de Lille et Espaces naturels régionaux, établi pour la période 2021-2024, présenté en annexe de la présente délibération.

***Considérant** les programmes de conservation des patrimoines fruitier, légumier et animal domestique régional développés par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG),*

***Considérant** le partenariat ancien et historique développé par Espaces naturels régionaux, au titre des activités du Centre régional de ressources génétiques, et la MEL aboutissant à la signature d'une première convention cadre de coopération public-public signée en 2017,*

***Considérant** la volonté de la Métropole Européenne de Lille de renforcer les coopérations engagées, notamment avec la mise à disposition de terrains au profit du Verger conservatoire de Villeneuve d'Ascq géré par le Centre régional de ressources génétiques (CRRG), afin d'assurer la gestion et l'entretien des espaces naturels métropolitains tout en valorisant les ressources agricoles locales,*

***Considérant** l'intérêt pour le patrimoine génétique fruitier, légumier et animal domestique régional d'être valorisé auprès des collectivités, du public et des professionnels,*

***Décide**, en conséquence, d'adopter cette convention-cadre (de coopération public-public) entre la Métropole Européenne de Lille et Espaces naturels régionaux (CRRG), pour concourir à la gestion des espaces naturels métropolitains en valorisant les ressources génétiques agricoles régionales : éco-pastoralisme, valorisation des filières locales et développement des productions et des élevages identitaires de la MEL.*

***Décide** que des conventions opérationnelles viendront préciser les modalités techniques d'exécution des opérations prévues dans cette convention-cadre.*

***Impute** les recettes à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,*

***Autorise** le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération,*

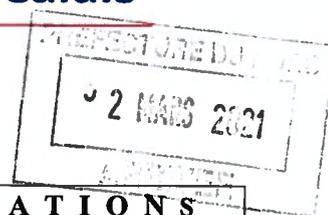
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1039

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET-KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Convention d'agrément et de partenariat avec les pépiniéristes producteurs d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France, recommandées par le Centre Régional de Ressources Génétiques (CRRG) afin d'en assurer la diffusion commerciale.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant le programme de conservation du patrimoine fruitier régional développé par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG) Hauts-de-France,

Considérant l'intérêt pour le patrimoine fruitier régional de proposer au public, aux collectivités et aux professionnels une gamme variétale locale et rustique nécessitant peu de traitements afin de mieux protéger l'environnement et de permettre une production de fruits originaux, goûteux et exempts de résidus de pesticides,

Décide en conséquence, d'adopter la convention-type annexée à la présente délibération, qui organise et précise les modalités d'agrément et de collaboration entre chacun des pépiniéristes producteurs d'arbres fruitiers de variétés locales repris ci-dessous et le CRRG dans le but d'assurer la diffusion commerciale des variétés fruitières du patrimoine régional des Hauts-de-France,

Décide en conséquence et à chaque pépiniériste producteur qui s'engage, à régler la totalité de la participation forfaitaire de 150 euros à la signature de la convention au Syndicat mixte Espaces naturels régionaux selon les modalités prévues, sans quoi le pépiniériste contractant ne pourrait prétendre être agréé par le CRRG,

Impute les recettes à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à signer les conventions avec les pépiniéristes-partenaires suivants :

<p><u>Pépinières de Wismes</u> Monsieur Yves HOCHART 18 le Rietz Mottu 62380 WISMES</p>	<p><u>EARL Desrumaux</u> Monsieur DESRUMAUX 5 rue du pont de pierre 59181 STEENWERCK</p>
<p><u>Pépinières de Conchy les Pots</u> Monsieur Richard PUILLE 15 rue de l'église 60490 CONCHY-LES-POTS</p>	<p><u>Pépinières d'Hasnon</u> Monsieur Xavier WIBAUT 33 rue Marcel Sambat 59178 HASNON</p>
<p><u>Pépinières Delsert</u> Monsieur Christian DELSERT 70 rue de la gare 62860 BOURLON</p>	<p><u>Pépinières de Gruson</u> 55 rue Calmette 59152 GRUSON</p>
<p><u>Pépinières de Berthem</u> Madame Dorine RIGOULET Hameau de Berthem - RN 43 62370 ZUTKERQUE</p>	<p><u>Pépinières CRETE</u> 2 Hameau de Saint-Jean Guibermesnil 80430 LAFRESGUIMONT SAINT MARTIN</p>

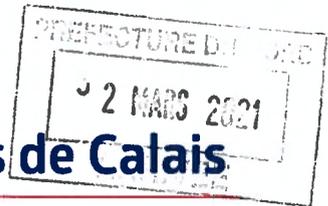
Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte

Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1040

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional
Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et
Environnemental Régional
Déborah CLOSSET-KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale
Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Contrat d'accompagnement de pépiniéristes à la production d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant le programme de conservation du patrimoine fruitier régional développé par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG) Hauts-de-France,

Considérant l'intérêt pour le patrimoine fruitier régional de proposer au public, aux collectivités et aux professionnels une gamme variétale locale et rustique nécessitant peu de traitements afin de mieux protéger l'environnement et de permettre une production de fruits originaux, goûteux et exempts de résidus de pesticides,

Décide, en conséquence, d'adopter la convention type ci-jointe qui organise et précise les modalités d'accompagnement entre chacun des pépiniéristes repris ci-dessous et le CRRG dans l'objectif de préparer les pépiniéristes à la production d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France,

Décide de préciser, pour chaque pépiniériste, que ce contrat d'accompagnement ne vaut pas agrément du CRRG à la diffusion de variétés locales des Hauts-de-France,

Décide, en conséquence, que chaque pépiniériste producteur s'engage, à régler la totalité de la participation forfaitaire de 50 euros à la signature du contrat, au Syndicat mixte Espaces naturels régionaux selon les modalités prévues, sans quoi le pépiniériste contractant ne pourrait pas être accompagné techniquement par le CRRG et ne pourra bénéficier de la commande groupée organisée par le CRRG,

Impute les recettes à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

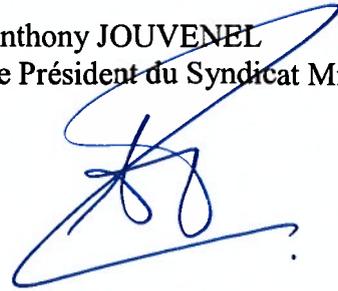
Autorise le Président à signer un contrat d'accompagnement selon le modèle du contrat type, annexé à la présente délibération avec tout autre pépinière de production fruitière que le CRRG serait amené à accompagner lors de sa préparation à la production d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France pour l'année 2021.

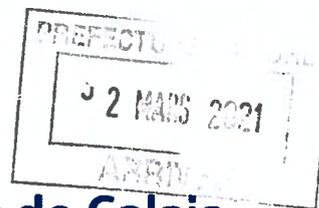
<p><u>Pépinières de la Cluse</u> Monsieur Stéphane JOUGLEUX 7 chemin de la Cluse 62216 WIMILLE</p>	<p><u>Pépinières Saint-Martin</u> Monsieur J.F. CARLIER 6 rue Principale 02360 CURY-LES-IVIERS</p>
<p><u>Pépinières de l'Haendries</u> 909 Krommestraete 59270 BAILLEUL</p>	<p><u>Pépinières Joly</u> Monsieur Raphaël JOLY 22 Route nationale « La Bellevue » 62760 WARLINCOURT-LES-PAS</p>
<p><u>Pépinières Pierre Olivier Plants</u> Monsieur P.O. BOURSIGAUX 65 rue Léon Gambetta 62980 VERMELLES</p>	<p><u>Pépinières Lagache</u> Monsieur Mathieu LAGACHE 2 rue de l'Egalité 62121 ACHIET-LE-GRAND</p>
<p><u>Pépinières Duthoo</u> Monsieur Sylvain DUTHOO Zone maraîchère et horticole Chemin de la Justice 59136 WAVRIN</p>	<p><u>Pépinières Parent</u> Monsieur Thomas PARENT Route de Ghissignies 59530 LE QUESNOY</p>
<p><u>Pépinières la nature des correaux</u> Monsieur Gérard DELPLANQUE 3 rue des Correaux 62650 ZOTEUX</p>	

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte





Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1040

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET-KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR de Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Contrat d'accompagnement de pépiniéristes à la production d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant le programme de conservation du patrimoine fruitier régional développé par Espaces naturels régionaux dans le cadre des activités du Centre régional de ressources génétiques (CRRG) Hauts-de-France,

Considérant l'intérêt pour le patrimoine fruitier régional de proposer au public, aux collectivités et aux professionnels une gamme variétale locale et rustique nécessitant peu de traitements afin de mieux protéger l'environnement et de permettre une production de fruits originaux, goûteux et exempts de résidus de pesticides,

Décide, en conséquence, d'adopter la convention type ci-jointe qui organise et précise les modalités d'accompagnement entre chacun des pépiniéristes repris ci-dessous et le CRRG dans l'objectif de préparer les pépiniéristes à la production d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France,

Décide de préciser, pour chaque pépiniériste, que ce contrat d'accompagnement ne vaut pas agrément du CRRG à la diffusion de variétés locales des Hauts-de-France,

Décide, en conséquence, que chaque pépiniériste producteur s'engage, à régler la totalité de la participation forfaitaire de 50 euros à la signature du contrat, au Syndicat mixte Espaces naturels régionaux selon les modalités prévues, sans quoi le pépiniériste contractant ne pourrait pas être accompagné techniquement par le CRRG et ne pourra bénéficier de la commande groupée organisée par le CRRG,

Impute les recettes à la section de fonctionnement du Budget en cours, au chapitre CRRG,

Autorise le Président à signer un contrat d'accompagnement selon le modèle du contrat type, annexé à la présente délibération avec tout autre pépinière de production fruitière que le CRRG serait amené à accompagner lors de sa préparation à la production d'arbres fruitiers de variétés locales des Hauts-de-France pour l'année 2021.

<p><u>Pépinières de la Cluse</u> Monsieur Stéphane JOUGLEUX 7 chemin de la Cluse 62216 WIMILLE</p>	<p><u>Pépinières Saint-Martin</u> Monsieur J.F. CARLIER 6 rue Principale 02360 CURY-LES-IVIERS</p>
<p><u>Pépinières de l'Haendries</u> 909 Krommestraete 59270 BAILLEUL</p>	<p><u>Pépinières Joly</u> Monsieur Raphaël JOLY 22 Route nationale « La Bellevue » 62760 WARLINCOURT-LES-PAS</p>
<p><u>Pépinières Pierre Olivier Plants</u> Monsieur P.O. BOURSIGAUX 65 rue Léon Gambetta 62980 VERMELLES</p>	<p><u>Pépinières Lagache</u> Monsieur Mathieu LAGACHE 2 rue de l'Egalité 62121 ACHIET-LE-GRAND</p>
<p><u>Pépinières Duthoo</u> Monsieur Sylvain DUTHOO Zone maraîchère et horticole Chemin de la Justice 59136 WAVRIN</p>	<p><u>Pépinières Parent</u> Monsieur Thomas PARENT Route de Ghissignies 59530 LE QUESNOY</p>
<p><u>Pépinières la nature des correaux</u> Monsieur Gérard DELPLANQUE 3 rue des Correaux 62650 ZOTEUX</p>	

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

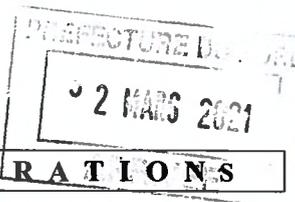
Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21- 1041

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Modalités de mise à disposition annuelle (2021) de la plate-forme numérique du réseau collaboratif des acteurs et projets territoriaux : RECOLTE.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu l'arrêté portant création du syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais en date du 27 décembre 2002,

Vu les statuts du Syndicat mixte des Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'ENRx afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Vu le Budget primitif 2021 d'Espaces naturels régionaux,

Considérant le principe de renouvellement annuel des conventions de mise à disposition de RECOLTE, afin de mutualiser ce service-outil collaboratif fondé et administré par Espaces naturels régionaux,

Considérant la volonté des partenaires signataires de bénéficier de la plateforme RECOLTE, pour leurs propres usages,

Considérant la nécessité de maîtriser les coûts d'accès et d'utilisation, facturés aux nombres d'utilisateurs actifs par l'éditeur de la plateforme et de partager ces coûts avec les structures qui utilisent RECOLTE,

Considérant le modèle de convention-type de mise à disposition précisant, pour chacune des structures, en fonction de son siège social et du nombre d'utilisateurs d'une communauté de référence, le montant de la contribution forfaitaire annuelle dont elle devra s'acquitter,

Décide de poursuivre, en 2021, la mise à disposition à titre onéreux de RECOLTE au moyen de conventions à passer avec des structures publiques ou privées volontaires,

Décide d'établir des conventions de mises à disposition distinctes selon la localisation du siège social de la structure qui en fait la demande (en ou hors région Hauts-de-France),

Décide de conditionner le conventionnement des structures hors région à la participation d'un ou plusieurs acteurs des Hauts-de-France dans les communautés créées par la structure conventionnée,

Décide de proposer une convention de mise à disposition dès la première création de communauté de travail (métier, projet, actualités professionnelles...) dans la plateforme numérique RECOLTE,

Décide de fixer la participation annuelle aux frais d'accès des utilisateurs et d'hébergement des données liées à l'usage de RECOLTE, pour les structures partenaires dont le siège social est en Hauts-de-France, comme suit :

- **150 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 2 à 24 utilisateurs,**
- **375 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 25 à 49 utilisateurs,**
- **750 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 50 à 99 utilisateurs,**
- **1 500 € par structure créant une ou plusieurs communautés de plus de 100 utilisateurs.**

Décide de fixer la participation annuelle aux frais d'accès des utilisateurs et d'hébergement des données liées à l'usage de RECOLTE, pour les structures partenaires dont le siège social est en dehors des Hauts-de-France, comme suit :

- **300 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 2 à 24 utilisateurs,**
- **700 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 25 à 49 utilisateurs,**
- **1 400 € par structure créant une ou plusieurs communautés de 50 à 99 utilisateurs,**
- **2 800 € par structure créant une ou plusieurs communautés de plus de 100 utilisateurs,**

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat Mixte

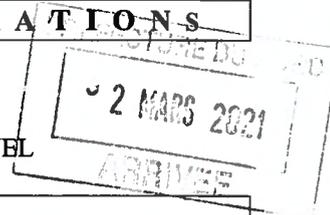
Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 - 1042

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL



COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : Délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Vu l'art 3-1 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 : recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (congé annuel, congé maladie, congé parental...),

Vu l'art 3-2 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon temporaire sur des emplois permanents (vacance temporaire dans l'attente de recrutement de fonctionnaire),

Vu l'art 3-3 Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 recrutement d'agent contractuel de façon permanente sur des emplois permanents (impossibilité de trouver un fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes),

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction des collectivités territoriales et des établissements publics locaux assimilés,

Vu le décret n°90-126 du 09 février 1990 portant statut des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n°2006-1695 du 22 décembre 2006 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux cadres d'emplois des fonctionnaires de la catégorie A de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n°2016-203 du 26 février 2016 portant échelonnement indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n°2016-206 du 26 février 2016 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des ingénieurs territoriaux,
Vu le décret n° 2016-207 du 26 février 2016 fixant les modalités d'organisation des examens professionnels pour l'accès au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Vu le décret n°87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre des attachés territoriaux,
Vu le décret n°87-1100 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire aux attachés territoriaux,
Vu le décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017 modifiant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier d'emploi des techniciens territoriaux,
Vu le décret n°2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à des divers cadres d'emploi de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire,

Vu le décret 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2010-330 du 22 mars 2010 fixant l'échelonnement indiciaire applicable aux membres des cadres d'emplois régis par le décret n°2010-329 du 22 mars 2010,
Vu le décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre des emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
Vu le décret n°88-548 du 6 mai 1988 portant échelonnement indiciaire applicable aux agents de maîtrise territoriaux,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Le Comité Syndical,

Décide d'adopter la délibération confirmant la création ou la suppression des emplois et adoptant le tableau des effectifs repris en annexe.

Décide de recourir à des agents non titulaires de droit public dans les cas prévus aux articles 3-1 à 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.



**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

2 MARS 2021

ARRIVÉ

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	37	32
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	6	6
Attaché	9	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	3
Adjoint administratif	6	3
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	46	37
Ingénieur en chef hors classe	1	1
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	13	10
Ingénieur	22	17
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2
Adjoint technique	3	2
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	83	69

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1
Rédacteur	1	1
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	1	1

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS

84

70

Emplois de CDD

Emplois créés par référence à l'art. 3-1-1°, 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84

120 mois / hommes

Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	38	33
Fonction publique	24	20
<i>DONT titulaires en détachement</i>		1
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	10	9
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>		1
Agents mis à disposition	4	4
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	46	37
Fonction publique	44	35
<i>DONT titulaires en détachement</i>		6
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>		3
<i>DONT postes vacants</i>		0
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	84	70

Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)

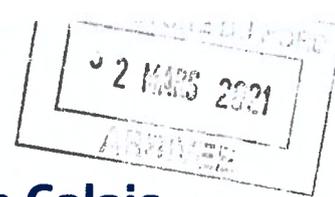
Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

Emplois de CDD (Article 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)

Délibérations au 8 février 2021	0	0
---------------------------------	---	---

TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-2 et 3-3"	0	0
---	----------	----------

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	67	54
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	1	1
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	12	11
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	4	4
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-2 et 3-3	0	0
EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 8 FEVRIER 2021	84	70



Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais

Syndicat mixte

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 21 – 1043

Réunion du : 08 février 2021
Date de convocation : 25 janvier 2021
Présidence : Anthony JOUVENEL

COMPOSITION DU COMITE SYNDICAL

Conseil Régional

Guislain CAMBIER
Aurore COLSON
Jean-Marc DUJARDIN
Marie-Annick DUPAS-
GIANNITRAPANI
Paul Henry HANSEN-CATTA
Monique HUON
Valérie LETARD

Conseil Economique, Social et

Environnemental Régional
Déborah CLOSSET- KOPP
Philippe GAYOT
Ginette VERBRUGGHE
PNR de l'Avesnois
Guislain CAMBIER
Sylvie CLERC-CUVELIER
Benoît WASCAT

PNR des Caps et Marais d'Opale

Philippe LELEU
Anthony JOUVENEL
Sophie WAROT-LEMAIRE
PNR Scarpe-Escaut
Grégory LELONG
Didier VAN POUCKE
Raymond ZINGRAFF

Membres participants en visioconférence : Guislain CAMBIER, Déborah CLOSSET-KOPP, Jean-Marc DUJARDIN, Philippe GAYOT, Monique HUON, Anthony JOUVENEL, Philippe LELEU, Sophie WAROT-LEMAIRE, Benoît WASCAT, Raymond ZINGRAFF,

Membres absents excusés ayant donné pouvoir : Aurore COLSON, Ginette VERBRUGGHE, Didier VAN POUCKE,

Membres absents : Sylvie CLERC-CUVELIER, Marie-Annick DUPAS-GIANNITRAPANI, Paul Henry HANSEN-CATTA, Valérie LETARD.

- Soit 11 membres présents représentant 14 voix sur un total statutaire de 19. Le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : adoption du tableau des quotas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2020 - 1379 relative à la prorogation de l'état d'urgence sanitaire du 14 novembre 2020,

Vu la Convention pluriannuelle d'objectifs signée entre la Région Hauts-de-France et Espaces naturels régionaux pour la période 2018-2021,

Vu l'avenant à la Convention Pluriannuelle d'objectifs 2018-2021 adopté en comité syndical le 14 décembre 2020,

Vu la délibération n°2020 - 1011 adoptée par le Comité syndical d'Espaces naturels régionaux afin d'arrêter les modalités d'organisation des réunions des comités syndicaux en visioconférence,

Le Comité Syndical,

Décide d'adopter le tableau des quotas d'avancement de grade repris en annexe et de créer les emplois correspondants.

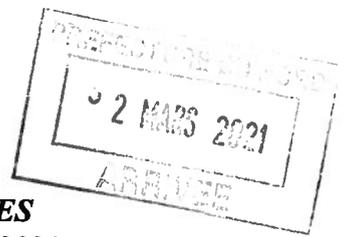
Impute les dépenses à la section de fonctionnement du budget en cours au chapitre Coordination-Gestion-Administration

Autorise le Président à prendre les engagements juridiques, financiers et comptables nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Anthony JOUVENEL
Le Président du Syndicat mixte.

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'A' followed by 'JUVENEL' in a cursive script.



**TABLEAU DES QUOTAS D'AVANCEMENT DE GRADES
D'ESPACES NATURELS REGIONAUX AU 08 FEVRIER 2021**

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE ADMINISTRATIVE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Administrateur</i>	<i>0%</i>
<i>Directeur territorial</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché principal</i>	<i>0%</i>
<i>Attaché</i>	<i>10%</i>
<i>Rédacteur Principal 1^{ère} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Rédacteur</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe</i>	<i>50%</i>
<i>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Administratif</i>	<i>100%</i>

<i>GRADE D'AVANCEMENT FILIERE TECHNIQUE</i>	<i>TAUX DE PROMOTION</i>
<i>Ingénieur en chef hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur en chef</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur hors classe</i>	<i>0%</i>
<i>Ingénieur principal</i>	<i>14%</i>
<i>Ingénieur</i>	<i>4%</i>
<i>Technicien principal 1^{ère} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Technicien principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Technicien</i>	<i>100%</i>
<i>Agent de maîtrise principal</i>	<i>0%</i>
<i>Agent de maîtrise</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe</i>	<i>0%</i>
<i>Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe</i>	<i>100%</i>
<i>Adjoint Technique</i>	<i>100%</i>

059080995



ESPACES NATURELS REGIONAUX

BUDGET PRIMITIF

ANNEE 2021

Poste comptable de : Monsieur le Payeur Régional des Hauts de France

M-14

Siège social : 6, rue du Bleu Mouton – BP 70073 – 59028 LILLE Cedex / N° SIRET : 255 902 918 00028
+33 (0)3 20 12 89 12 / enrx.fr / plantonsledecor.fr / biodimestica.eu / contact@enrx.fr



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	5 405 756,36	5 405 756,36
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		5 405 756,36	5 405 756,36

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
REPORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)			

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 405 756,36	5 405 756,36
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A 2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 132 288,41		695 782,36	695 782,36	695 782,36
012	CHARGES DE PERSONNEL	5 453 673,59		4 661 974,00	4 661 974,00	4 661 974,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	83 100,00		48 000,00	48 000,00	48 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	6 669 062,00		5 405 756,36	5 405 756,36	5 405 756,36
66	Charges financières	10 000,00				
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 679 062,00		5 405 756,36	5 405 756,36	5 405 756,36
023	Virement à la section d'investissement (5)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	54 356,95				
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	54 356,95				
	TOTAL	6 733 418,95		5 405 756,36	5 405 756,36	5 405 756,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 405 756,36
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser 2020 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	46 886,40		46 886,40	46 886,40	46 886,40
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	5 673 403,85		5 358 869,96	5 358 869,96	5 358 869,96
75	Autres produits de gestion courante	7 500,00				
	Total des recettes de gestion courante	5 727 790,25		5 405 756,36	5 405 756,36	5 405 756,36
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	5 727 790,25		5 405 756,36	5 405 756,36	5 405 756,36
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (5)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL	5 727 790,25		5 405 756,36	5 405 756,36	5 405 756,36

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 405 756,36
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)	
--	--

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) cf. p. 4 IB - Modalités de vote.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...)

(7) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(9) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(10) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(11) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A 3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	40 000,00				
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	407 905,37				
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	447 905,37				
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison : Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières	20 000,00				
020	Dépenses d'imprévues					
	Total des dépenses financières	20 000,00				
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	467 905,37				
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	467 905,37				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2020 (1)	Restes à réaliser (2020 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)					
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'investi. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison : Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des partic					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (9)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	54 356,95				
041	Opérations patrimoniales (5)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	54 356,95				
	TOTAL	54 356,95				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 1

1- DEPENSES (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	695 782,36		695 782,36
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 661 974,00		4 661 974,00
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks (3)			
65	Autres charges de gestion courante	48 000,00		48 000,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (4)			
66	Charges financières			
67	Charges exceptionnelles			
68	Dotations aux amortissem. et provisions			
71	Production stockée (ou déstockage) (3)			
022	Dépenses imprévues			
023	Virement à la section d'investissement			
	Dépenses de fonctionnement - Total	5 405 756,36		5 405 756,36

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 405 756,36
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : affectation (8)			
198	Neutra. amort. subv. équip. versées			
	Total des opérations d'équipement			
20	Immobilisations incorporelles (6)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles (6)			
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)			
23	Immobilisations en cours (6)			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations (reprises)			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en-cours (5)			
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin. (5)			
3...	Stocks			
020	Dépenses d'imprévues			
	Dépenses d'investissement - Total			

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B 2

2- RECETTES - (du present budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	46 886,40		46 886,40
60	Achats et variation des stocks (3)			
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	5 358 869,96		5 358 869,96
75	Autres produits de gestion courante			
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels			
78	Reprises sur amortissem. et provisions			
79	Transferts de charges			
	Recettes de fonctionnement - Total	5 405 756,36		5 405 756,36

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 405 756,36
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds et réserves (sauf 1068)			
13	Subventions d'investissement			
15	Provisions pour risques et charges (5)			
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)			
18	Compte de liaison : Affectation (8)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation (9)			
23	Immobilisations en cours			
26	Participation et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations			
29	Provisions pour déprec. des immobilisations (5)			
39	Provisions pour déprec. des stocks et en cours (5)			
45.2	Opérations pour compte de tiers (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour déprec. des c/ de tiers (5)			
59	Provisions pour déprec. des comptes fin.			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations			
	Recettes d'investissement - Total			

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
011	Charges à caractère général	1 132 288,41	695 782,36	695 782,36
60	Achats & variation des stocks	156 000,00	117 600,00	117 600,00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	156 000,00	117 600,00	117 600,00
6061	Fournitures non stockables	13 000,00	9 200,00	9 200,00
60611	Eau et assainissement	2 000,00	700,00	700,00
60612	Énergie-Électricité	11 000,00	8 500,00	8 500,00
6062	Fournitures non stockées	52 000,00	42 000,00	42 000,00
60621	Combustibles	2 000,00	1 000,00	1 000,00
60622	Carburants	40 000,00	36 000,00	36 000,00
60623	Alimentation	10 000,00	5 000,00	5 000,00
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	85 000,00	65 000,00	65 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	85 000,00	65 000,00	65 000,00
6064	Fournitures administratives	6 000,00	1 400,00	1 400,00
61	Services extérieurs	671 841,41	405 688,76	405 688,76
611	Contrats de prestations de services	50 000,00	40 407,47	40 407,47
613	Locations	164 486,56	147 461,68	147 461,68
6132	Locations immobilières	119 486,56	121 961,68	121 961,68
6135	Locations mobilières	45 000,00	25 500,00	25 500,00
614	Charges locatives et de copropriété	6 000,00	6 000,00	6 000,00
615	Entretien et réparations	46 000,00	28 500,00	28 500,00
6155	Entretien et réparations sur biens mobiliers	46 000,00	28 500,00	28 500,00
61551	Matériel roulant	40 000,00	25 000,00	25 000,00
61558	Autres biens mobiliers	6 000,00	3 500,00	3 500,00
616	Primes d'assurance	22 500,00	24 000,00	24 000,00
6161	Multirisques	22 500,00	24 000,00	24 000,00
618	Divers	382 854,85	159 319,61	159 319,61
6182	Documentation générale et technique	10 000,00	3 802,65	3 802,65
6184	Versements à des organismes de formation	15 000,00		
6185	Frais de colloques et séminaires	10 000,00	5 800,00	5 800,00
6188	Autres frais divers	347 854,85	149 716,96	149 716,96
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	41 500,00	3 000,00	3 000,00
6226	Honoraires	20 000,00		
6228	Divers	21 500,00	3 000,00	3 000,00
623	Publicité, publications, relations publiques	76 047,00	31 893,60	31 893,60
6231	Annonces et insertions	5 000,00	1 500,00	1 500,00
6236	Catalogues et imprimés	34 047,00	26 393,60	26 393,60
6238	Divers	37 000,00	4 000,00	4 000,00
624	Transports de biens et transports collectifs	1 500,00		
6247	Transports collectifs	1 500,00		
625	Déplacements, missions et réceptions	88 400,00	68 500,00	68 500,00
6251	Voyages et déplacements	63 400,00	58 500,00	58 500,00
6256	Missions	10 000,00	5 250,00	5 250,00
6257	Réceptions	15 000,00	4 750,00	4 750,00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	75 000,00	50 000,00	50 000,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	15 000,00	15 000,00
6262	Frais de télécommunications	60 000,00	35 000,00	35 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 500,00		
628	Divers	13 000,00	19 100,00	19 100,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	10 600,00	10 600,00
6288	Autres services extérieurs	1 000,00	8 500,00	8 500,00
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	6 500,00		
6351	Impôts directs	6 500,00		
63512	Taxes foncières	6 500,00		
012	Charges de personnel et frais assimilés	5 453 673,59	4 661 974,00	4 661 974,00
621	Personnel extérieur au service	231 600,00	231 600,00	231 600,00
6218	Autre personnel extérieur	231 600,00	231 600,00	231 600,00
633	Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)	97 914,16	82 206,28	82 206,28
6331	Versement mobilité	56 901,30	50 011,74	50 011,74
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	14 541,71	12 793,92	12 793,92
6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de la fonction publique territoriale	26 471,15	19 400,62	19 400,62
64	Charges de personnel	5 124 159,43	4 348 167,72	4 348 167,72
641	Rémunérations du personnel	3 642 792,07	3 059 944,80	3 059 944,80
6411	Personnel titulaire	2 314 401,03	2 187 638,39	2 187 638,39
64111	Rémunération principale	2 276 252,29	2 142 888,05	2 142 888,05
64112	NBI, supplément familial de traitement et indemnité de résidence	38 148,74	44 750,34	44 750,34

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
6413	Personnel non titulaire	1 328 391,04	872 306,41	872 306,41
64131	Rémunérations	1 328 391,04	872 306,41	872 306,41
645	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 353 424,67	1 163 919,19	1 163 919,19
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	608 599,65	537 610,81	537 610,81
6453	Cotisations aux caisses de retraites	683 676,60	571 109,31	571 109,31
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	44 925,79	40 382,05	40 382,05
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	16 222,63	14 817,02	14 817,02
647	Autres charges sociales	10 726,69	8 671,73	8 671,73
6475	Médecine du travail, pharmacie	10 726,69	8 671,73	8 671,73
648	Autres charges de personnel	117 216,00	115 632,00	115 632,00
6488	Autres charges	117 216,00	115 632,00	115 632,00
014	Atténuations de produits			
65	Autres charges de gestion courante	83 100,00	48 000,00	48 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	76 600,00	41 500,00	41 500,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	76 600,00	41 500,00	41 500,00
658	Charges diverses de la gestion courante	6 500,00	6 500,00	6 500,00
6588	Autres charges diverses de gestion courante	6 500,00	6 500,00	6 500,00
65888	Autres	6 500,00	6 500,00	6 500,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65+656)	6 669 062,00	5 405 756,36	5 405 756,36

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES				A1
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
66	Charges financières (b)	10 000,00		
661	Charges d'intérêts	10 000,00		
6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts crédeurs	10 000,00		
67	Charges exceptionnelles (c)			
68	Dotations aux amortissem. et provisions (d) (5)			
022	Dépenses imprévues (e)			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	6 679 062,00	5 405 756,36	5 405 756,36
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	54 356,95		
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	54 356,95		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	54 356,95		
043	Opé. d'ordre à l'intérieur section de fonct. (7)			
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	54 356,95		
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	6 733 418,95	5 405 756,36	5 405 756,36

+

RESTES A REALISER N-1 (8)

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

5 405 756,36

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. p. 4 - B - Modalités de vote.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. opérations ou chapitre des opérations d'ordre - DF 042 = RI 040.

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou sa reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
013	Atténuations de charges	46 886,40	46 886,40	46 886,40
6479	Remboursements sur autres charges sociales	46 886,40	46 886,40	46 886,40
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations, subventions de participations	5 673 403,85	5 358 869,96	5 358 869,96
747	Participations	5 673 403,85	5 358 869,96	5 358 869,96
7471	État	300 000,00	300 000,00	300 000,00
74718	Autres	300 000,00	300 000,00	300 000,00
7472	Régions	5 014 736,00	4 944 736,00	4 944 736,00
7473	Départements	35 367,00	35 367,00	35 367,00
7477	Budget communautaire et fonds structurels	92 904,85	78 766,96	78 766,96
7478	Autres organismes	230 396,00		
75	Autres produits de gestion courante	7 500,00		
758	Produits divers de gestion courante	7 500,00		
7588	Autres produits divers de gestion courante	7 500,00		
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a)=70+73+74+75+013	5 727 790,25	5 405 756,36	5 405 756,36

III - VOTE DU BUDGET				III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES				A2
Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
76	Produits financiers (b)			
77	Produits exceptionnels (c)			
78	Reprises sur provisions (d) (5)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d	5 727 790,25	5 405 756,36	5 405 756,36
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)			
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct. (7)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	5 727 790,25	5 405 756,36	5 405 756,36

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	
----------------------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (8)	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	5 405 756,36
--	--------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement

(2) cf. p. 4 - Modalités de vote

(3) Hors restes à réaliser

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DJ 040

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	40 000,00		
205	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	40 000,00		
2051	Concessions et droits similaires	40 000,00		
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	407 905,37		
218	Autres immobilisations corporelles	407 905,37		
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	90 000,00		
2182	Matériel de transport	92 905,37		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	80 000,00		
2184	Mobilier	65 000,00		
2188	Autres immobilisations corporelles	80 000,00		
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total individualisé en opérations (5)			
	Total des dépenses d'équipement	447 905,37		
10	Dotations, fonds et réserves			
13	Subventions d'investissement			
16	Emprunts et dettes assimilées			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières	20 000,00		
275	Dépôts et cautionnements versés	20 000,00		
	Total des dépenses financières	20 000,00		
45...1.	Opé. pour compte de tiers (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DEPENSES REELLES	467 905,37		

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
040	Opérations d'ordre transfert entre sections (7)			
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des dépenses réelles et d'ordre)	467 905,37		

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
----------------------------------	---

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+
--	---

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=
---	---

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote, IV.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: D1 040 = RF 042.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre: D1 041 = RJ 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent: (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
010	Stocks			
13	Subventions d'investissement (hors 138)			
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
	Total des recettes d'équipement			
10	Dotations, fonds et réserves			
138	Autres subventions d'investissement non transférables			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
18	Compte de liaison : affectation à			
26	Participation et créances rattachées à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
	Total des recettes financières			
45..2.	Opé. pour compte de tiers (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES RECETTES REELLES			

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire (2) Budget 2020	Propositions (3) nouvelles	Vote (4)
021	Virement de la section de fonctionnement			
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6) (7)	54 356,95		
280	Amortissements des immobilisations incorporelles	2 232,00		
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	2 232,00		
28051	Concessions et droits similaires	2 232,00		
281	Amortissements des immobilisations corporelles	52 124,95		
2818	Autres immobilisations corporelles	52 124,95		
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	5 864,22		
28182	Matériel de transport	24 356,24		
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	21 849,11		
28184	Mobilier	55,38		
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	54 356,95		
041	Opérations patrimoniales (8)			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	54 356,95		
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)	54 356,95		

RESTES A REALISER N-1 (9)	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	+
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	=

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. p. 4 - Modalités de vote. IV.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 3 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 "produit des cessions d'immobilisation").

(8) Cf. opérations du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inactif en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

Emplois sur postes permanents à temps complet

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	37	32
Administrateur	0	0
Attaché hors classe	0	0
Directeur territorial	4	4
Attaché principal	6	6
Attaché	9	7
Rédacteur Principal de 1ère classe	2	2
Rédacteur Principal de 2ème classe	3	3
Rédacteur	0	0
Adjoint administratif principal 1ère classe	4	4
Adjoint administratif principal 2ème classe	3	3
Adjoint administratif	6	3
2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	46	37
Ingénieur en chef hors classe	1	1
Ingénieur en chef	0	0
Ingénieur hors classe	0	0
Ingénieur principal	13	10
Ingénieur	22	17
Technicien principal 1ère classe	1	1
Technicien principal 2ème classe	2	2
Technicien	2	2
Agent de maîtrise principal	0	0
Agent de maîtrise	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	0	0
Adjoint technique principal 2ème classe	2	2
Adjoint technique	3	2
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS COMPLET	83	69

Emplois sur postes permanents à temps non complet - 28 heures / semaine

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	1	1
Rédacteur	1	1
TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	1	1

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS

84

70

Emplois de CDD

Emplois créés par référence à l'art. 3-1-1°, 3-1-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84

120 mois / hommes

**Tableau des effectifs
des services du Syndicat Mixte
"Espaces Naturels Régionaux Nord-Pas de Calais"**

Détail des emplois sur postes permanents

CADRES D'EMPLOIS	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
1 - EMPLOIS DE LA FILIERE ADMINISTRATIVE	38	33
Fonction publique	24	20
<i>DONT titulaires en détachement</i>	1	
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>	3	
<i>DONT postes vacants</i>	0	
CDI Sapin	10	9
<i>DONT congé pour convenances personnelles</i>	1	
Agents mis à disposition	4	4

2 - EMPLOIS DE LA FILIERE TECHNIQUE	46	37
Fonction publique	44	35
<i>DONT titulaires en détachement</i>	6	
<i>DONT titulaires en disponibilité</i>	3	
<i>DONT postes vacants</i>	0	
CDI Sapin	2	2
Agents mis à disposition	0	0

TOTAL DES EMPLOIS SUR POSTES PERMANENTS	84	70
--	-----------	-----------

Emplois de CDI (Article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 84)

Emplois créés par référence à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84	0	0
---	---	---

Emplois de CDD (Article 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 84)

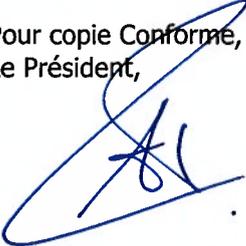
Délibérations au 8 février 2021	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD "Article 3-2 et 3-3"	0	0

RECAPITULATIF DES EFFECTIFS

	EMPLOIS AUTORISES	EMPLOIS POURVUS
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS COMPLET	67	54
TOTAL EMPLOIS FONCTION PUBLIQUE A TEMPS NON COMPLET	1	1
TOTAL EMPLOIS CONTRACTUELS (Loi Sapin)	12	11
TOTAL EMPLOIS AGENTS MIS A DISPOSITION	4	4
TOTAL EMPLOIS CDI Article 3-3	0	0
TOTAL EMPLOIS CDD Article 3-2 et 3-3	0	0
EFFECTIF TOTAL AUTORISE AU 8 FEVRIER 2021	84	70

Département Trésorerie Etablissement Délibération	Nord Trésorerie de Lille Syndicat Mixte des P.N.R. du NORD/PAS-DE-CALAIS BUDGET PRIMITIF n° 21-1028-	Exercice 2021
--	---	--------------------------------

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président, Pour copie Conforme, Le Président, 	Nombre de membres en exercice : 19
	Nombre de membres présents : 11 <i>en visio conférence</i>
	Nombre de suffrages exprimés : 14
	Votes : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0
	Date de convocation : 25 janvier 2021.

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session le : 08-févr-21
 Les membres du Comité Syndical : Vu la Loi n° 2020-1379 du 14/11/2020 (état d'urgence sanitaire),
 Vu la délibération n° 2020-1044 du 14/12/2020 (organisation C.S. en visioconférence).

CAMBIER Guislain Conseil Régional Pour	CAMBIER Guislain PNR Avesnois Pour	CLERC-CUVELIER Sylvie PNR Avesnois	CLOSSET-KOP Déborah CESER Pour
COLSON Aurore Conseil Régional Pour	DUJARDIN Jean-Marc Conseil Régional Pour	DUPAS-GIANNITRAPANI Marie-Annick Conseil Régional	GAYOT Philippe CESER Pour
HANSEN-CATTA Paul Henry Conseil Régional	HUON Monique Conseil Régional Pour	JOUVENEL Anthony PNR Caps et Marais d'Opale Pour	LELEU Philippe PNR Caps et Marais d'Opale Pour
LELONG Grégory PNR Scarpe-Escaut	LETARD Valérie Conseil Régional	VAN POUCKE Didier PNR Scarpe-Escaut Pour .	VERBRUGGHE Ginette CESER Pour
WAROT-LEMAIRE Sophie PNR Caps et Marais d'Opale Pour	WASCAT Benoît PNR Avesnois Pour	ZINGRAFF Raymond PNR Scarpe-Escaut Pour	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture, le
 Et de la publication, le
 Le Président,

